PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 5 AOÛT 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

### 1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

### Absent:

Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

#### <u>Invitées</u>:

Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

### 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

### 3. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Rés.3320-08-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

- 1. Présence et vérification du quorum
- 2. Ouverture de la séance
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 5 juillet 2024
- 5. Période de questions
- 6. Correspondance
- 7. Rapport de la secrétaire-trésorière
- 8. Rapport du maire
- 9. Rapport des comités
- 9.1. Bibliothèque
- 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
- 9.3. Régie de la gestion des déchets
- 9.4. Régionalisation de l'aréna
- 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 10. Liste des revenus
- 11. Dépenses incompressibles
- 12. Comptes à payer
- 13. Règlements
  - 13.1. Dépôt et adoption du deuxième projet de projet de règlement #2024-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
  - 13.2. Dépôt et adoption du deuxième projet de règlement # 2024-06-07 modifiant le plan d'urbanisme #2014-04 afin d'y intégrer des dispositions concernant les îlots de chaleur, de modifier le plan des grandes affectations et d'intégrer des objectifs d'aide aux logements

- 13.3. Dépôt et adoption du deuxième projet de règlement # 2024-06-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2024-12
- 13.4. Conformité au règlement #2024-06-07 modifiant le plan d'urbanisme #2014-04

#### 14. Administration

- 14.1. Abrogation résolution #3204-02-24 achat d'un ordinateur et de mémoire vives
- 14.2. Achat d'un ordinateur directrice générale et greffièretrésorière
- 14.3. Colloque de zone ADMQ Centre-du-Québec
- 15. Travaux publics
  - 15.1. Adjudication contrat déneigement des chemins hiver 2024-2025
  - 15.2. Achat d'asphalte froide
- 16. Urbanisme et environnement
  - 16.1. Liste des permis
  - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 17. Loisirs et cultures
  - 17.1. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
  - 17.2. Parc Georgette-Baril Mandat Concept Desing Etc.
  - 17.3. Parc Georgette-Baril Trempoline géante
  - 17.4. Parc Georgette-Baril Table de ping pong
  - 17.5. Parc Georgette-Baril Branchement aqueduc et d'électricité
- 18. Demandes
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 8 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2024.

ADOPTÉE

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 juillet 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

### 7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a ajouté une zone de transition de 70 km/h à l'entrée du village du côté Est du rang Sainte-Cécilede-Lévrard à la suite de la demande du conseil municipal (résolution 2298-10-20);
- Les tests de bornes-fontaines ont eu lieu le 17 juillet 2024 ;

### 8. RAPPORT DU MAIRE

Rés.3321-08-24

Rien à cet item.

### 9. RAPPORT DES COMITÉS

### 9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Le club de lecture TD ainsi que le sentier des contes se déroulent tout le mois de juillet, et ce, jusqu'à la fin août 2024. Tous les enfants fréquentant la bibliothèque durant cette période sont automatiquement inscrits à un tirage;
- Les jeunes du camp de jour visitent la bibliothèque une fois par semaine;
- Le 2 juillet a eu lieu une heure de conte offert gratuitement par le club de lecture du réseau Biblio CQLM, 17 enfants y ont assisté;
- Le 10 juillet, 15 enfants ont assisté à une heure de conte par Mandolyne, offert gratuitement par le comité culturel de la MRC de Bécancour;
- La bibliothèque a été fermée du 21 juillet au 3 août 2024, mais le service a été maintenant lors des heures d'ouverture du bureau municipal;
- Il y a eu 362 prêts de livres en juillet 2024, 48 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 24h heures de bénévolat.

### 9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

La prochaine réunion aura lieu le 10 septembre 2024.

### 9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La prochaine réunion aura lieu le 24 septembre 2024.

### 9.4. <u>RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA</u>

Rien à cet item.

### 9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

Les jeudis en chansons ont eu lieu le 11 juillet à la salle Éric-Côté en raison de la pluie. Plus de 75 personnes étaient présentes pour écouter les Triplettes, un trio provenant de Chesterville. La prestation a également été enregistrée pour la télévision NousTV.

### 10. LISTE DES REVENUS

Intérêts dépôt à terme	1 160,11 \$
Licences et permis	45,00 \$
Photocopies	24,00 \$
Intérêts sur arrérages	54,26 \$
Ristourne rôle en ligne	229,25 \$
Subvention - MTMD - VL acc. Investissement	343,35 \$
Subvention – MTMD – 70% PAFFSR afficheur de	
vitesse	4 169,00 \$
Subvention FADOQ - électricité toit du jeu de	
shuffleboard	2 473,22 \$
Redevance carrière et sablières - Excavation	
Denis Demers	15 995,98 \$
Licence de chien	8,00 \$
Inscription au camp de jour	425,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	480,00 \$
Loyer garderie – 2024-06	140,00 \$
Ministre des Finances – Compensation tenant lieu	
de taxes	10 270,00 \$

Opérateur en eau potable – Société d'aqueduc du	
haut du 4e rang	384,00 \$
MTQ – Balayage de la chaussée	1 000,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets –	
Remboursement abat poussière – route Lamothe	392,57 \$
Taxes municipales 2023	78,78 \$
Taxes municipales 2024	62 918,59 \$
Trop perçu	610,95 \$
Total	101 202,06 \$

### 11. <u>DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3322-08-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 4 217,46 \$ ainsi que 24 355,87 \$ en salaires.

### ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202400239	Hydro-Québec	Électricité	1 188,46 \$
202400240	Véronique Pelletier	Les jeudis en chansons	1 000,00 \$
202400241	ADMQ	Achat du logiciel MUNYS Résl. : 3306-07-24)	465.65\$
202400242	Les entreprises Edouard Paquette	Balayage des rues Résl. : 3237-04-24)	1202.64 \$
202400243	Ministre des Finances du Québec	Remboursement trop- perçu 2023 – Compensation tenant lieu de taxes	282,00 \$
202400194	Amélie Hardy Demers	Remboursement achat d'une caméra de vidéoconférence (Résl.: 3304-07-24)	1 747,00 \$
		TOTAL:	5 885,75 \$

## 12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3323-08-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **45 147,02 \$**:

**ADOPTÉE** 

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202400245	Hydro-Québec	Électricité – lumière de rues	155,05\$
202400246	Excavation Denis Demers inc.	Travaux de stabilisation de la chaussée (Résl. 3258- 05-24)	18 431,72 \$
202400247	Municipalité de Saint-Pierre-les- Becquets	Dépense station de chloration	2 446,72 \$
202400248	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – août 2024	3 671,88 \$
202400249	Yvette Demers	Honoraires professionnels responsable de la collection	300,00\$
202400250	Ministre du Revenu du Québec	DAS – juillet 2024	6 603,56 \$

202400251	Receveur général du Canada	DAS – juillet 2024	2550,97\$
202400252	Pierre Carignan	Frais de déplacement - réunion RIGIDBNY	8,64\$
202400253	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202400254	Le Sagittaire	Achat écran d'ordinateur et fournitures de bureau	709,34 \$
202400255	Matériaux Fortierville 2020 sec	Achat de 10 poteaux pour les affiches "Bienvenues à Sainte-Cécile"	114,74 \$
202400256	Mécanique Yvon Cossette	Bobine de fil et tête à gr. Débit pour débroussailleuse	152,81 \$
202400257	Fonds d'information	Droits de mutation	30,00 \$
202400258	Mario Demers	Remboursement achat d'une nouvelle poignée pour la voute du 219, rue principale	80,43 \$
202400259	Covris coopérative	Quincaillerie pour affiches 'Jeudis en chansons", lame, anti-guêpe, capuchon pour aqueduc, semence de gazon	202,68 \$
202400260	Duo Énergie Graphique	Coroplaste perpétuel "Jeudis en chansons"	204,04 \$
202400261	Sinon Brunelle	Frais de déplacement	144,07 \$
202400262	Hélène Lambert	Ménage juillet 2024	346,50 \$
202400263	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal - août 2024	48,32 \$
202400264	Industrielle Alliance	RVER – juillet 2024	1117,81 \$
202400265	Amélie Hardy Demers	Remboursement achat aliment pour le camp de jour	25,00 \$
202400266	Jean-Marie Dionne	Remboursement frais de déplacement- comité culturel	18,82\$
202400267	Can-Explore inc.	Nettoyage des regards d'égout (Résl. 3312-07- 24)	2384,30 \$
202400268	CHC Gestion Parasitaire	Arrosage extérieur contre les araignées/fourmi au 235, rue principale	72,43 \$
202400269	La Capitale Assureur de l'administration	Assurance collective - août 2024	2 075,12 \$
202400270	Josée Demers	Remboursement frais de déplacement	69,30 \$
202400271	Logixia	2 renouvellements licence Microsoft 365 business	55,19\$
202400272	Mégaburo	Contrat photocopieur	349,47\$
202400273	VISA	Renouvellement du cellulaire pour le camp de jour, étui pour protéger la caméra de vidéoconférence, licence annuelle SOCAN, achat de raquettes de tennis, jeu parachute, ballons mous, collation et fourniture de bureau pour le camp de jour, envoi de courrier recommandé et licence Adobe	615,04 \$
202400274	Gravures Bois- Francs	Achat de chandails supplémentaires pour le camp de jour	172,92 \$
202400275	O-Volt Trois-Rivières	Activité camp de jour (Résl. : 3291-06-24)	517,39 \$

202400276	Camping Lac Georges	Activité camp de jour (Résl. : 3291-06-24)	252,07 \$
20240077	Androïde	Soutien technique informatique	121,24\$
202400278	Société d'agricultures des Bois-Francs	Activité camp de jour (Résl. : 3291-06-24)	330,10 \$
	Total		45 147,02 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

### 13. RÈGLEMENTS

# 13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-06-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2014-05

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC en lien avec l'article 59;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter, dans les grilles M-01, M-02, M-03 et M-04, que le raccordement à une installation septique est obligatoire, lorsqu'il n'y a aucun réseau d'égout dans la zone;

CONSIDRÉANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser au maximum 6 logements dans la zone M-02;

CONSIDRÉANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser les usages résidentiels de moyenne densité dans la zone M-02;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le plan de zonage afin de changer la zone INST-01 pour la zone M-05 ainsi que la grille;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2024 par Monsieur Jean-Marie Dionne;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-MARIE DIONNE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le règlement # **2024-06-06** modifiant le règlement de zonage # 2014-05.

ADOPTÉE

13.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-06-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2014-04 AFIN D'Y INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ILOTS DE CHALEUR, DE MODIFIER LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS ET D'INTÉGRER DES OBJECTIFS D'AIDE AUX LOGEMENTS

Rés.3324-08-24

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajouter les limites du périmètre urbain sur le plan des grandes affectations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier l'affectation institutionnelle afin qu'elle soit d'affectation mixte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend modifier le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisé, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se promouvoir d'un programme d'aide au logement locatif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se promouvoir d'un programme d'aide à l'acquisition de terrains par de nouveaux résidents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit intégrer ses deux objectifs dans le plan d'urbanisme selon la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **3 juin 2024** par **monsieur Jean-Marie Dionne** ;

SUR PROPOSITION DE JEAN-MARIE DIONNE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le règlement # **2024-06-07** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04.

ADOPTÉE

# 13.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT #2024-06-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS #2024-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **3 juin 2024** par **Monsieur Jean-Marie Dionne** ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR SÉBASTIEN LEMAY

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le le règlement #2024-06-08 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12.

ADOPTÉE

Rés.3325-08-24

Rés.3326-08-24

### 13.4 CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT # 2024-06-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #2024-04

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance tenue le **5 août 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement **# 2024-06-07** modifiant le plan d'urbanisme **# 2014-04**;

CONSIDÉRANT QUE, par application de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de **Saint-Cécile-de-Lévrard** doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié:

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance # 2024-06-06 modifiant le règlement de zonage # 2014-04 a été adopté lors de cette même séance du conseil municipal du 5 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE, par application de l'article 110.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de **Sainte-Cécile-de-Lévrard** peut indiquer que l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme n'a pas à être modifié pour le rendre conforme au plan d'urbanisme ;

#### SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-MARIE DIONNE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de **Sainte-Cécile-de-Lévrard** indique que le règlement de lotissement # **2014-06**, le règlement de construction # **2014-07**, le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # **2014-09**, le règlement sur les dérogations mineures # **2014-11**, le règlement sur les usages conditionnels # **2014-12** et le règlement sur la démolition d'immeubles # **2023-04-05** ainsi que tout autre règlement d'urbanisme n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE** 

### 14. ADMINISTRATION

# 14.1 ABROGATION RÉSOLUTION #3404-02-24 – ACHAT D'UN ORDINATEUR ET DE MÉMOIRE VIVE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution #3404-02-24 octroyant un budget de 2 500,00 \$, taxes en sus pour l'achat d'un ordinateur et de la mémoire vive chez Logixia;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne procèdera pas à l'achat d'un ordinateur et de la mémoire vive chez Logixia ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **APPUYÉ** à l'unanimité par les conseillers présents d'abroger la résolution #3404-02-24 – achat d'un ordinateur et de mémoires vives.

ADOPTÉE

# 14.2 ACHAT D'UN ORDINATEUR – DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE-TRESORIERE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à l'entreprise Androïde de Trois-Rivières pour l'achat d'un nouvel ordinateur ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat et le paiement d'un nouvel ordinateur chez Androïde de Trois-Rivières pour la somme 3 318,90 \$, taxes en en sus, comprenant tous

Rés.3327-08-24

Rés.3328-08-24

Rés.3329-08-24

les frais inhérents. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-020-00-000 (Ordinateur) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE** 

#### 14.3 COLLOQUE DE ZONE ADMQ CENTRE-DU-QUÉBEC

Rés.3330-08-24

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu le 17 octobre 2024 au complexe le 55 de Bécancour, de payer les frais d'inscription de 125,00\$, taxes en sus ainsi que tous les frais inhérents. Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #02-130-00-346 (congrès et réunion) et #02-130-00-310 (frais de déplacement – adm).

ADOPTÉE

### 15. TRAVAUX PUBLICS

# 15.1 ADJUDICATION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE CHEMINS D'HIVER 2024-2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé deux soumissions sur invitation pour le déneigement des chemins d'hiver pour l'hiver 2024-2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 5 août 2024 à 11h ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une seule soumission ;

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Excavation Denis Demers inc.	70 698,13 \$
Les entreprises Jacques Beaudet inc.	Non soumissionné

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme :

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat de déneigement et sablage des chemins municipaux pour l'hiver 2024-2025 à l'entreprise Excavations Denis Demers inc. pour la somme de 70 698,13 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-330-11-443 (Déneigement – chemins d'hiver).

**ADOPTÉE** 

### 15.2 ACHAT ASPHALTE FROIDE

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Services EPI est une entreprise québécoise spécialisée dans les enrobés à froid nanotechnologiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le produit iSphalt 6.5 est un produit de réparation permanent des nids-de-poule qui peut être utilisé 12 mois par année ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mélange d'asphalte permanent de nanotechnologie pour réparer les nids-de-poule ou tout autre travail de surface, et ce sans couper l'asphalte ;

**CONSIDÉRANT QUE** le produit permet à la circulation routière de reprendre immédiatement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire essayer le produit ;

Rés.3331-08-24

Rés.3332-08-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat de 10 chaudières d'enrobés à froid nanotechnologiques de iSphalt 6.5 pour la somme de 65,00 \$ chacune et d'autoriser le paiement de 650,00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-625 (Asphalte).

ADOPTÉE

### 16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### 16.1 LISTE DES PERMIS

Cinq permis de rénovation, un permis de construction ainsi qu'un permis de démolition ont été délivrés en juillet 2024 pour une valeur de 25 000 \$.

# 16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de juillet 2024.

### 17 LOISIRS

### 17.1 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet ;

**CONSIDÉRANT** que la FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a déposé une demande d'aide financière de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés et d'autoriser celleci à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

**ADOPTÉE** 

### 17.2 PARC GEORGETTE-BARIL – MANDAT CONCEPT DESING ETC.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 131 507 \$ du programme PAFIRSPA;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 40 000 \$ du FRR – volet 2;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire mandater Concept Desing Etc. pour élaborer un croquis 3D de l'aménagement du parc Georgette-Baril;

**EN CONSÉQUENCE, il** est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour apporter des corrections et la finalisation du plan 2D noir et blanc, l'identification des différentes phases du projet ainsi que le montage 3D et pour sortir une dizaine

Rés.3333-08-24

Rés.3334-08-24

de perspectives d'ambiance pour la somme budgétaire de 550,00\$, taxes en sus à Concept Desing Etc de Saint-Amable.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE** 

#### 17.3 PARC GEORGETTE-BARIL – TRAMPOLINE GÉANTE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 131 507 \$ du programme PAFIRSPA;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 40 000 \$ du FRR – volet 2;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'achat d'un trampoline géant ;

**EN CONSÉQUENCE, il** est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'un trampoline géant au Groupe Lavallée de Saint-Hyacinthe pour la somme de 27 259,60 \$ et d'accorder un budget total de 40 000\$, taxes en sus pour l'achat et l'installation de celle-ci incluant les frais d'excavation et les matériaux absorbants.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

#### 17.4 PARC GEORGETTE-BARIL – TABLE DE PING-PONG

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 131 507 \$ du programme PAFIRSPA;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire a reçu une subvention de 40 000 \$ du FRR – volet 2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'achat d'une table de ping-pong en ducal gris,

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu la soumission #E24-2490 de l'entreprise M3béton de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'une table de ping-pong modèle Halvard ainsi que la dalle de béton préfabriquée, l'ajout du logo de la municipalité sur un côté de la table, incluant les frais de livraison à l'entreprise M3béton de Montréal et d'autoriser le paiement de 16 800,00 \$ taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE** 

# 17.5 PARC GEORGETTE-BARIL – BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉLECTRICITÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 131 507 \$ du programme PAFIRSPA;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire a reçu une subvention de 40 000 \$ du FRR – volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'installation des branchements d'aqueduc et

Rés.3335-08-24

Rés.3336-08-24

d'électricité nécessaire pour les phases futures de l'aménagement du parc Georgette-Baril, et ce, avant les travaux de pavage ;

Rés.3337-08-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Mario Demers a procédé aux travaux d'aqueduc et d'électricité nécessaire en prévision des futures phases de l'aménagement du parc Georgette-Baril, et ce, avant les travaux de pavage prévu au parc Georgette-Baril pour un montant budgétaire de 5 000 \$, taxes en sus.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE** 

- 18 **DEMANDES**
- 19 AFFAIRES NOUVELLES

### 20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

## 21 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Rés.3338-08-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h43.

**ADOPTÉE** 

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire	

Amélie Hardy Demers directrice générale et greffière-trésorière